ART. 2 N° 184

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 184

présenté par M. Breton et M. Reiss

## **ARTICLE 2**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« a ter) Après le dixième alinéa du même A du II, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Cette règlementation ne s'applique pas lorsque les activités sont dans des zones extérieures permettant un respect des distanciations sociales. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Mesure de bon sens.